

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151126-2015\_B635-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2015  
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B635**

**OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Vente de parcelles agricoles à la commune de Pertuis dans le cadre du remembrement de la plaine agricole**

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_4\_05**

**BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015**

Rapporteur : Christian BURLE

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Agriculture**

**Objet : Vente de parcelles agricoles à la commune de Pertuis dans le cadre du remembrement de la plaine agricole**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La commune de Pertuis souhaite acquérir les terres agricoles qui sont la propriété de la CPA sur la commune de Pertuis.

Le but est de constituer une entité foncière communale dans le cadre du remembrement de la plaine agricole.

Cette acquisition concerne les parcelles suivantes : CA n°43 - F n°929, 932, 933, 934.

Pour une superficie totale de 16 426 m<sup>2</sup> pour un montant total de 16 426,00 euros.

**Exposé des motifs :**

Depuis 2005, la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture et de politique foncière agricole accompagne la commune de Pertuis et le Conseil Départemental de Vaucluse dans la réorganisation de la plaine agricole.

Lors du Bureau communautaire du 7 octobre 2011, la CPA a décidé de sa participation à l'étude préalable d'aménagement qui va déterminer le périmètre et la forme de l'aménagement foncier.

Dans l'attente et afin de répondre aux multiples pressions qui continuent de s'exercer sur cette plaine agricole mais aussi, afin de préparer dans les meilleures conditions l'aménagement foncier, il a semblé opportun à la commune de Pertuis d'acquérir les terrains de la CPA concernés par le remembrement et ainsi mettre du foncier à disposition des jeunes agriculteurs.

Il s'agit du lot N° 2 évalué par l'avis du Domaine, le lot N° 1 concernait le vote du Bureau communautaire du 29 octobre 2015.

Le montant total d'acquisition, soit 16 426,00 euros, correspond aux évaluations de France Domaine

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment, de mener toutes actions concernant la mise en œuvre de la convention d'intervention foncière, approuvée par la délibération n°2003\_A118 du 27 juin 2003, et notamment l'exercice par la SAFER de son droit de préemption au bénéfice de la Communauté ou de l'établissement ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 9 novembre 2015 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la vente de plusieurs parcelles cadastrées section CA n°43 - F n°929, 932, 933, 934, pour un total de 16 426 euros à la commune de Pertuis;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier ;
- **DIRE** que cette recette sera créditée sur la ligne N°92-2111.

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DE VAUCLUSE**

Avignon, le 22 octobre 2015

**SERVICE FRANCE DOMAINE**

Cité Administrative, CS 90043  
84098 AVIGNON Cedex 9

Réception sur rendez-vous du lundi au vendredi  
Avenue du 7<sup>e</sup> Génie, Bât.2, Porte K, 2<sup>e</sup> étage  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Affaire suivie par : Marc CHABERT  
Ligne directe : 04 90 27 70 16  
Secrétariat : 04 90 80 41 45  
Courriel : [marc.chabert@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:marc.chabert@dgfip.finances.gouv.fr)

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX  
DIRECTION DES INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES  
SERVICE AGRICULTURE**

**CS 40868  
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

**AVIS DU DOMAINE (Valeur vénale)**

(Code du Domaine de l'État, art. R4 ou décret n° 86-455 du 14.3.86 modifié)  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001

**VENTE AMIABLE**

Nos réf. : 2015-089-V-1059  
Vos réf. : 22\_2015\_AGR1\_EM\_DGFP84\_EvalPertuis\_022.odt  
Adresse-mail : [sbriancon@agglo-paysdaix.fr](mailto:sbriancon@agglo-paysdaix.fr)  
Objet : Deux lots de parcelles en zone naturelle ou agricole autour de Pertuis

**1 - Consultant :**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence.

**2 – Dates d'envoi et de réception de la demande d'avis :**

Courrier daté du 29 septembre 2015.

**3 - Visite sur place :**

Néant.

**4 – Propriétaire secteur public :**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence.

**5 - localisation de l'immeuble :**

- adresse : 8 lieux dits différents disséminés tous azimuts autour de Pertuis.
- Références cadastrales : parcelles sur les sections cadastrales C, E, F, H, I, BC et CA.
- superficie : total général de 97.493m<sup>2</sup>.

**6 - Description sommaire :**

Ensemble hétérogène de parcelles non bâties, en zone agricole ou en zone naturelle, paraissant inexploitées pour la plupart d'entre elles.

**7. - Réglementation d'urbanisme :**

Parcelles classées en zones NC, ND i1, ND it1, ND i2, ND i4 et ND i5 au P.O.S. de Pertuis.

**8. - Situation locative :**

Libre.

**9. - Origine de propriété :**

La plupart des parcelles a été acquise de la S.A.F.E.R. P.A.C.A. par acte du 4 avril 2013.

**10 - Conditions de la vente :**

Amiable.

**11 - Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :**

lots	Références cadastrales	Valeurs par bloc de parcelles
1	BC 143, 144, 145	31 200,00 €
1	C 206	8 069,00 €
1	E 402	19 447,00 €
1	F 144, 145, 146	15 420,00 €
1	H 778, 779, 1053	27 894,00 €
1	I 788, 789	2 590,00 €
	Sous -total :	<b>104 620,00 €</b>
2	CA 43	616,00 €
2	F 929, 932, 933, 934	15 810,00 €
	Sous -total :	<b>16 426,00 €</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>	<b>121 046,00 €</b>

Marge de négociation : - / + 10%.

**12 - Clauses particulières :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de dix-huit mois, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

La présente évaluation a été effectuée en fonction des données du marché sans tenir compte des coûts éventuels d'enlèvement de l'amiante ou du plomb ainsi que de la destruction de termites ou autres insectes xylophages.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Départementale des Finances publiques de Vaucluse.

L'évaluateur au Service France-Domaine de Vaucluse

Marc CHABERT

**OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Vente de parcelles agricoles à la commune de Pertuis dans le cadre du remembrement de la plaine agricole**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

